

4V PATRIMOINE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 914,69 €

Siège social : Bergerie de Bessière 34980 MURLES

RCS MONTPELLIER 433.551.728

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le trente septembre, à 18 heures,

Les associés de la société **4V PATRIMOINE**, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eddy VINGATARAMIN, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Marie VINGATARAMIN est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président,
- Agrément d'un tiers en qualité de nouvelle associée faisant suite à une cession d'actions,
- Modification des statuts sous réserve de la réalisation de la cession d'actions,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

E.V.

M.V.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

La société 4V HOLDING, cédante, soussignée entend céder au cessionnaire, la société CIGEG, soussignée qui accepte, la pleine propriété de quatre-vingt-dix-neuf (99) actions, soit la totalité de sa participation lui appartenant de la société 4V PATRIMOINE.

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, la cessionnaire, la société CIGEG, est dûment agréée en qualité de nouvelle associée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession d'actions précédemment autorisée, l'assemblée générale décide d'annexer aux statuts la liste des souscripteurs à jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Monsieur Eddy VINGATARAMIN



La Secrétaire

Madame Marie VINGATARAMIN

